



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 MARS 2021

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 9 mars 2021 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, François DODANE, Séverine ONILLON, Emmanuel MAÎTRE, Florence SOUEGES, Marie-Pascale BRIENTINI, Katia CHEVREY, Valérie FERREUX, Bastien FRANCESCHINI, Claude GALLIOT, Gêrôme GALLIOT, René GIRARD, Marie LATROY, Ludovic LEBAIL, Audrey MAJCICA, Serge MINORET, Julien MONTHIOUX, Marie PONCET, Jocelyne POURTEAU, Henri VERNEREY

Absents excusés : Philippe FAGOT donne pouvoir à Julien MONTHIOUX, Lydie KOLMAYER donne pouvoir à Emmanuel Maître.

Absents : Emilie ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Bastien FRANCESCHINI

Ordre du jour

1. Approbation du Compte-rendu du 9 février 2021.
2. Vote des CA 2020 : Budget Principal, Budget Communal, Budget Séniors, Budget Petite Enfance, Budget Bois.
3. Approbation des Comptes de Gestion.
4. Affectation des résultats.
5. Attribution marché Parking la croisée des Laves.
6. Correction délibération cession de terrain Simplot.
7. Acquisition parcelles de terrain au lieu-dit Rougemont.
8. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ième} classe.
9. Création d'un CDD en attente du remplacement de Mme Canet.
10. Délégation de signatures pour affaires courantes aux secrétaires.
11. Remboursement de charges pour les locataires des Terrasses du Vallon.
12. Délégué communautaire suppléant.
13. Questions diverses.

Préambule : le Maire remercie les élus pour leur implication concernant les flyers « port du masque »

1. Approbation du compte-rendu du 9 février 2021 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 février 2021 est voté à l'unanimité.

2. Vote des Comptes Administratifs des budgets annexes et du budget principal 2020 (délibérations) :

Monsieur le Maire, doyen de séance présente les comptes administratifs. A l'aide de tableaux récapitulatifs projetés sur grand écran, il explique les différents budgets (Bois, Commerce, Petite Enfance, Seniors, Commune), en les commentant et en donnant les explications nécessaires.

Comme il se doit, au moment du vote du CA, Mr le Maire quitte la salle.

Le premier adjoint prend alors la parole et propose que le conseil municipal valide les comptes administratifs budget par budget. Le vote a lieu à main levée.

➤ Budget Commerces

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Commerces de CHEMAUDIN ET VAUX arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	31 157.52€	48 099.80€
Dépenses	41 240.89 €	30 435.78€
Résultat de l'exercice	-10 083.37€	17 664.02€
Reports 2019	-7 646.71€	33 594.51€
Résultat 2020	-17 730.08€	51 258.53€

Vote :

Ayant voté pour..... 21

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

Le Compte Administratif 2020 du Budget Commerces de CHEMAUDIN ET VAUX est adopté à l'unanimité.

➤ Budget Seniors

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Seniors de CHEMAUDIN ET VAUX arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	53 549.19€	43 151.5€
Dépenses	250 172.35€	28 227.93€
Résultat de l'exercice	-196 623.16€	14 923.57€
Reports 2019	163 767.37€	19 411.04
Résultat 2020	-32 855.79€	34 334.61€

Vote :

Ayant voté pour..... 21

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

Le Compte Administratif 2020 du Budget Seniors de CHEMAUDIN ET VAUX est adopté à l'unanimité.

➤ **Budget Petite Enfance**

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Petite Enfance de CHEMAUDIN ET VAUX arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	6 463€	155 848.37€
Dépenses	19 590.94€	132 322.16€
Résultat de l'exercice	-13 127.94€	23 526.21€
Reports 2019	27 195.99€	329.82€
Résultat 2020	14 068.05€	23 856.03€

Vote :

Ayant voté pour..... 21

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

Le Compte Administratif 2020 du Budget Petite Enfance de CHEMAUDIN ET VAUX est adopté à l'unanimité.

➤ **Budget Bois**

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Bois de CHEMAUDIN ET VAUX arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	28 196.03€	160 151.66€
Dépenses	105 608.16€	45 701.79€
Résultat de l'exercice	-77 412.13€	114 449.87€
Reports 2019	59 683.54€	11 608.53
Résultat 2020	-17 728.59€	126 058.40€

Vote :

Ayant voté pour..... 21

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

Le Compte Administratif 2020 du Budget Bois de CHEMAUDIN ET VAUX est adopté à l'unanimité.

➤ **Budget Commune**

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Commune de CHEMAUDIN ET VAUX arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	1 402 157.48€	1 789 212.47€
Dépenses	1 388 463.29€	1 225 075.21€
Résultat de l'exercice	13 694.19€	564 137.26€
Reports 2019	761 295.30€	
Résultat 2020	774 989.49€	564 137.26€

Vote :

Ayant voté pour..... 21

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

Le Compte Administratif 2020 du Budget Commune de CHEMAUDIN ET VAUX est adopté à l'unanimité.

3. Approbation des Comptes de Gestion 2020

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Besançon et que les Comptes de Gestion du Budget Principal et des budgets annexes (Bois, Petite Enfance, Seniors et Commerces) de CHEMAUDIN ET VAUX établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs du Budget principal et des budgets annexes de CHEMAUDIN ET VAUX,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestion du Trésorier,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les Comptes de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 du Budget principal et des budgets annexes de CHEMAUDIN ET VAUX, dont les écritures sont conformes aux Comptes Administratifs du Budget principal et des budgets annexes de CHEMAUDIN ET VAUX pour le même exercice.

Les Comptes de Gestion 2020 du Budget principal et des budgets annexes de CHEMAUDIN ET VAUX sont approuvés à l'unanimité.

4. Affectation des résultats :

Budget Commerces :

Le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2020 du Budget Commerces de la commune de CHEMAUDIN et VAUX.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le Compte Administratif 2020 de CHEMAUDIN ET VAUX présente :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 51 258.53 €
- Un déficit de la section d'investissement de -17 730.08 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ***D'affecter une part de l'excédent de fonctionnement égal à 17 730.08 € en recettes d'investissement 2021 au compte 1068***
- ***De reporter le déficit d'investissement de 17730.08€ en dépenses d'investissement 2021 (D001)***
- ***De reporter le solde de l'excédent de fonctionnement de 33 528.45€ en recettes de fonctionnement 2021 (R002)***

Budget Séniors :

Le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2020 du Budget Seniors de la commune de CHEMAUDIN et VAUX.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le Compte Administratif 2020 de CHEMAUDIN ET VAUX présente :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 34 334.61 €
- Un déficit de la section d'investissement de - 32 855.79 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ***De reporter le déficit d'investissement de 32 855.79 € en D001 (Dépenses d'investissement)***
- ***D'affecter au compte 1068 la totalité de l'excédent de fonctionnement 34 334.61€***

Budget Petite enfance :

Le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2020 du Budget Petite Enfance de la commune de CHEMAUDIN et VAUX.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le Compte Administratif 2020 de CHEMAUDIN ET VAUX présente :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 23 856.03 €
- Un excédent de la section d'investissement de 14 068.05 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ***De reporter le solde de l'excédent de fonctionnement de 23 856.03€ en recettes de fonctionnement 2021 (R002)***
- ***De reporter l'excédent d'investissement de 14 068.05 en recettes d'investissement au R001***

Budget Bois :

Le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2020 du Budget Bois de la commune de CHEMAUDIN et VAUX.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le Compte Administratif 2020 de CHEMAUDIN ET VAUX présente :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 126 058.40 €
- Un déficit de la section d'investissement de -17 728.59 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ***D'affecter d'une part l'excédent de fonctionnement égal à 17 728.59 € en recettes d'investissement 2021 au compte 1068***
- ***De reporter le déficit d'investissement de 17 728.59 € en dépenses d'investissement 2021 (D001).***
- ***De reporter le solde de l'excédent de fonctionnement de 108 329.81€ en recettes de fonctionnement 2021 (R002)***

Budget commune :

Le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2020 du Budget Commune de la commune de CHEMAUDIN et VAUX.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le Compte Administratif 2020 de CHEMAUDIN ET VAUX présente :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 564 137.26 €
- Un excédent de la section d'investissement de 774 989.49 €
- Des Restes à Réaliser de 536 658 € en dépenses d'investissement

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ***D'affecter l'excédent de fonctionnement de 564 137.26 € en recettes d'investissement au compte 1068***
- ***De reporter l'excédent d'investissement de 774 989.49 € en recettes d'investissement 2021 (R001).***

5. Attribution marché parking « la croisée des laves » :

Trois entreprises ont répondu pour le lot 1 voirie (Colas, Malpesa, Heitmann) et 3 autres entreprises ont répondu pour le lot 2 éclairage public (Citeos, Sobeca et Spie).

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre (CAO) et après analyse et renégociation faite par le maître d'œuvre, il a été décidé de retenir L'entreprise Colas pour le lot 1 et l'entreprise Sobeca pour le lot 2.

Pour conflit d'intérêt, Monsieur Serge Minoret sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de la CAO.

6. Correction délibération cession de terrain Simplot :

Une délibération avait été prise le 10 novembre 2020 pour une rétrocession de terrain pour l'euro symbolique. L'euro symbolique n'existant plus, il est obligatoire de mettre un montant.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la somme de 10 euros pour la cession de ce terrain.

7. Acquisition parcelles de terrain au lieu-dit Rougemont :

L'EPF était chargé d'acheter des terrains pour la commune mais n'a plus donné suite aux négociations. Une proposition a été faite à M. et Mme Mouquin à 10 euros le m² en vue du projet de résidence autonome, ils ont accepté.

Le conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à régulariser l'acquisition des parcelles.

8. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe :

En raison du départ de Mme Canet Blandine, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, pour mutation externe, il est nécessaire de créer l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet afin d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 17 mai 2021.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à compter du 17 mai 2021.

9. Création d'un CDD en attente du remplacement de Mme Canet :

Considérant, la vacance temporaire d'un emploi dans l'attente d'un recrutement, et pour assurer un minimum de continuité de service, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en CDD à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 4H, afin d'exercer les fonctions de secrétaire de Mairie.

CDD qui prendrait effet à compter du 12 mars 2021 et prendrait fin au 14 mai 2021.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un CDD d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à compter du 12 mars 2021 et jusqu'au 14 mai 2021.

10. Délégation de signatures pour affaires courantes aux secrétaires :

Pour répondre au mieux aux demandes des usagers, il est nécessaire de donner délégation de signatures aux secrétaires afin de traiter les affaires courantes.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à donner délégation de signatures pour les affaires courantes aux secrétaires.

11. Remboursement de charges pour les locataires des Terrasses du Vallon :

Afin de pouvoir rembourser un trop perçu de charges des locataires des Terrasses du Vallon sur l'année 2020, il est nécessaire d'engager 1000 euros au compte 614 pour procéder au remboursement de celles-ci.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la régularisation des charges et accepte l'ouverture des crédits au compte 614 pour le BP 2021

12. Délégué communautaire suppléant :

Le 8 septembre 2020, suite à la démission de Mme Monllor Séverine, Mme Souèges Florence avait été nommée déléguée communautaire suppléante par le Conseil Municipal.

Suite à un courrier du GBM, cette nomination est déclarée invalide, en effet le suppléant aurait dû être le prochain conseiller de la liste après Mme Monllor Séverine.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu décide de repousser la décision, dans l'attente de plus d'informations.

13. Questions diverses :

- Marie Poncet fait part des questionnements de certaines personnes quant à l'avenir de la MAM. Ce dossier est en cours de réflexion.
- François Dodane explique qu'il y a un souci par rapport à ce qui avait été prévu pour la pose de panneaux de basket relevables dans la nouvelle salle de sport, une analyse est donc en cours afin de trouver une solution.
- Serge Minoret fait part d'une demande de salle de réunion de la part de la ferme des 3 rivières, en effet en cette période de crise sanitaire, il leur faut un lieu adapté au nombre de personne.
- Florence Souèges souligne qu'il est aussi demandé une pose de panneau pour indiquer aux clients la ferme des 3 rivières. Le règlement est clair : les panneaux indiquent seulement ce qui est public. Le Conseil Municipal ne peut donc pas donner de suite favorable.
- Monsieur le Maire explique que suite à une fuite d'eau de l'alambic, le SIEVO a fait un avoir sur 1000 m3 (c'est-à-dire environ sur le 1/3 de la perte). François Dodane précise qu'une demande d'exonération au service assainissement est en cours.
- Monsieur le Maire précise que le projet de panneaux photovoltaïques passera en commission, le projet avance. Il ajoute que la liaison François /Chemaudin et Vaux en piste cyclable est bien à l'étude pour 2021.
- Séverine Onillon demande où en est la modification du PLU relative à la création des jardins partagés ? La Mairie est en attente de retour.
- Une réflexion est lancée sur une éventuelle nomination du rond-point vers le cimetière.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 6 avril 2021

La séance est levée à 23H

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2021-09 : Compte administratif 2020 du budget COMMERCES

Délibération 2021-010 : Compte administratif 2020 du budget SENIORS

Délibération 2021-011 : Compte administratif 2020 du budget PETITE ENFANCE

Délibération 2021-012 : Compte administratif 2020 du budget BOIS

Délibération 2021-013 : Compte administratif 2020 du budget COMMUNE

Délibération 2021-014 : Approbation des comptes de gestion 2020 du budget COMMERCES

Délibération 2021-015 : Approbation des comptes de gestion 2020 du budget SENIORS

Délibération 2021-016 : Approbation des comptes de gestion 2020 du budget PETITE ENFANCE

Délibération 2021-017 : Approbation des comptes de gestion 2020 du budget BOIS

Délibération 2021-018 : Approbation des comptes de gestion 2020 du budget COMMUNE

Délibération 2021-019 : Affectation des résultats du budget COMMERCES

Délibération 2021-020 : Affectation des résultats du budget SENIORS

Délibération 2021-021 : Affectation des résultats du budget PETITE ENFANCE

Délibération 2021-022 : Affectation des résultats du budget BOIS

Délibération 2021-023 : Affectation des résultats du budget COMMUNE

Délibération 2021-024 : Attribution marché parking « La croisée des laves »

Délibération 2021-025 : Correction cession de terrain Simplot

Délibération 2021-026 : Acquisition parcelle lieu-dit Rougemont

Délibération 2021-027 : Création de poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Délibération 2021-028 : Création d'un CDD en attente de remplacement

Délibération 2021-029 : Délégation de signatures affaires courantes aux secrétaires

Délibération 2021-030 : Remboursement de charges aux locataires des terrasses du Vallon